



## Abus transformation d'un cne en cdi

Par **peter\_old**, le **28/12/2007** à **15:08**

J'ai été embauché en CNE le 1<sup>er</sup> février 2006, en août 2007 soit 18 mois après la STE m'a demandé de donner ma démission car elle voulait me licencier sans me verser les 8 % d'indemnité, chose que j'ai refusé. En octobre 2007 la société a été rachetée par un groupe, celui-ci m'a changé mon CNE en CDI, je suis passé de 35 à 40 heures sans majoration de salaire. La STE m'a redemandé de donner ma démission, chose que j'ai refusé une fois de plus, maintenant que je suis en CDI, la STE va procéder à mon licenciement en me disant clairement qu'elle n'avait plus besoin de verser l'indemnité de rupture d'un CNE et de plus ferai mon licenciement avant le terme des 2 ans pour ne pas avoir à payer des indemnités après 2 ans d'ancienneté. Quels sont mes droits ?